

# ARRETE du MAIRE n° 2019-20

\*\*\*\*\*

Commune de SAINT-PAUL SUR UBAYE  
Département des ALPES de HAUTE-PROVENCE

## OBJET :

LE MAIRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 portant sur les pouvoirs du Maire en ce qui concerne la police de la circulation et du stationnement,
- **Considérant** les travaux à entreprendre sur le réseau AEP dans le hameau de Maljasset sur la commune de Saint Paul sur Ubaye par l'entreprise SACTP OLIVERO domiciliée ZI 04400 SAINT PONS.

## ARRETE :

### Article 1 :

En raison des travaux prévus sur le réseau de l'eau potable, la route sera coupée à la circulation, **véhicules à moteur, vélos et piétons**, à partir de l'entrée du hameau jusqu'aux propriétés Estachy et Migayrou/Bertrand entre le lundi 09 septembre et le lundi 23 septembre 2019 de 8 h 00 à 17 h 00. Cependant, la route pourra être exceptionnellement maintenue fermée pour les besoins du chantier.

Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.

Un chemin piétonnier fléché sera mis en place afin d'éviter la zone de travaux.

L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui auront été imposées.

### Article 2 :

L'entreprise mettra en place la signalisation correspondante, selon la réglementation en vigueur.

La Gendarmerie de BARCELONNETTE

### Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- La Gendarmerie de Barcelonnette est chargée de l'exécution du présent arrêté,

SAINT-PAUL-SUR-UBAYE, le 05 septembre 2019

Le Maire,

Jan BEHETS

